



Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 avril 2019, la députée de Repentigny déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 96 pétitionnaires, demandant que des compétences telles que la création et le maintien de relations harmonieuses, la motivation personnelle et les premiers soins soient enseignées aux élèves qui fréquentent le réseau scolaire québécois et plus précisément les établissements d'enseignement secondaire.

La triple mission de l'école québécoise, qui consiste à instruire, socialiser et qualifier, permet la poursuite d'objectifs diversifiés au sein des institutions scolaires. Le développement et l'offre de contenus signifiants, pertinents, renouvelés et appuyés par la recherche sont des préoccupations constantes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Il importe de savoir que les exemples précis soulevés dans le libellé de la pétition font déjà partie intégrante des apprentissages proposés par les établissements d'enseignement. En effet, les relations harmonieuses entre les élèves, mais aussi entre les divers membres du personnel de même qu'entre les élèves et les membres du personnel, sont notamment favorisées par la promotion des apprentissages sociaux et émotionnels qui incluent la reconnaissance des émotions chez soi et autrui, ainsi que des méthodes efficaces de résolution de conflits.

... 2

La motivation personnelle fait également partie des préoccupations du Ministère. Depuis 2017, le MEES a mis en place des contenus en orientation scolaire et professionnelle dont l'un des objectifs est de favoriser la motivation scolaire en donnant un sens aux apprentissages et en permettant aux élèves de se préparer aux différents choix offerts sur le marché du travail. Enfin, depuis l'année scolaire 2017-2018 et en vertu de l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre a prescrit la mise en œuvre obligatoire d'une activité de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) pour les élèves de 3^e secondaire.

Il apparaît également pertinent de noter que l'apprentissage par compétence ne rend pas plus abstraite l'éducation offerte aux élèves. Au contraire, il permet à l'élève de transférer ses acquis à différentes sphères de sa vie, tant dans le cadre scolaire que dans une perspective d'entrée sur le marché du travail. La réalité professionnelle d'aujourd'hui, changeante et mondialisée, nécessite une grande capacité d'adaptation, un bon esprit critique et une excellente capacité à transférer ses compétences et ses connaissances dans différents contextes.

Au cours des prochaines années, le Ministère poursuivra ses efforts de développement et d'offre de contenus signifiants pour les élèves qui fréquentent le réseau scolaire québécois, y compris pour les élèves du secondaire, tout en se souciant de demeurer en adéquation avec la réalité professionnelle d'aujourd'hui.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE